

janvier 2002

n°23

REFERENDUM D'OCTOBRE 2001

**Bouleversement du paysage syndical au ministère
SUD TRAVAIL devient, après 3 ans et demi d'existence, la 3^{ème}
organisation syndicale du ministère.**

Résultats du CTPM :

	1998	2001
CFDT	41,54 %	25,82 %
CFTC	5,84 %	4,29 %
CGC	-	2,08 %
CGT	27,37 %	23,35 %
FO	13,19 %	17,15 %
SUD	-	17,85 %
UNSA	12,06 %	9,46 %

SUD TRAVAIL devient, après 3 ans et demi d'existence, la 3^{ème} organisation syndicale du ministère.

Dans les 12 régions où nous avons pu nous présenter aux CTPR, nous avons obtenu en moyenne 24 % des voix :

Aquitaine : 26,92 % (2^{ème} organisation syndicale)
 Auvergne : 14,21 % (4^{ème})
 Bretagne : 19,66 % (2^{ème})
 Centre : 19,29 % (3^{ème})
 Champagne Ardenne : 17,16 % (3^{ème})
 Ile de France : 25,25 % (2^{ème})
 Lorraine : 16,67 % (3^{ème})
 Basse Normandie : 36,27 % (1^{ère})
 Haute Normandie : 34,58 % (1^{ère})
 Nord Pas de Calais : 39,95 % (1^{ère})
 Pays de Loire : 18,51 % (3^{ème})
 Poitou Charente : 12,13 % (4^{ème})

Dans les régions où nous ne nous sommes pas présentés aux CTPR, nos résultats au vote du CTPM sont parfois très encourageants :

Alsace : 9,52 %
 Bourgogne : 11,90 %
 Corse : 11,94 %
 Franche Comté : 6,25 %
 Languedoc Roussillon : 5,84 %
 Limousin : 4,58 %
 Midi Pyrénées : 12,91 % (sud 3è)
 Picardie : 5,96 %
 PACA : 13,22 % (sud 4è)
 Rhône Alpes : 14,56 %
 Administration centrale secteur emploi: 10 % (sud 3è)

Notons également notre bon score à l'INTEFP (26 % au CTP spécial ; nous y sommes la 2^{ème} organisation syndicale) où, si l'on s'en souvient, nos militants ont payé cher l'implantation d'une section syndicale SUD.

La CFDT, si elle a fortement chuté au niveau national, reste la première organisation syndicale dans 10 régions (Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Champagne Ardenne, Corse, Languedoc, Limousin, Lorraine, Midi

Pyrénées, Pays de Loire), ainsi qu'en administration centrale et à l'INTEFP. La CGT est première en Ile de France, en Auvergne (ex aequo), Bourgogne, Paca et Rhône Alpes. FO en Picardie, Alsace, Centre et Franche Comté.

Pour ce qui est du petit dernier, le SNU, il a pu se présenter en Bourgogne où il a obtenu 22% des suffrages.

RESULTAT CAP des B

Nombre d'électeurs : 3008
Bulletins blancs ou nuls : 50
Absentions : 1141
Votes retenus : 1859
Taux de participation : 61,8 %
Suffrages valablement exprimés : 1809
Taux d'abstention : 38,2 %, ce qui est très important

	1998	1998	2001	2001
C.F.D.T.	688 voix	39,58 % 3 sièges	468 voix	25,87 % 2 sièges
C.F.T.C.	102 voix 0 siège	5,8 % 0 siège	68 voix	3,75 % 0 siège
C.G.T.	492 voix	28,30 % 2 sièges	387 voix	21,39 % 2 sièges
F.O.	259 voix	14,9 % 1 siège	243 voix	13,43 % 1 siège
SUD TRAVAIL			453 voix	25,04 % 2 sièges
UNSA	197 voix	11,33 % 1 siège	190 voix	10,50 % 0 siège

Classe exceptionnelle	Classe supérieure	Classe normale
SUD TRAVAIL BAZARD Jeannine titulaire (59) EBRAN Martine Suppléante (86) CGT FABER Françoise Titulaire LE COUFFE Françoise suppléante	CFDT PIGNON Marie Josée Titulaire RIGOJO Annie suppléante F.O PELLETIER Robert titulaire VILBERT Dominique Suppléante	CFDT GUICHARD Sonia Titulaire DIVAY Jean Marc Suppléant SUD TRAVAIL MALJEAN Gisèle Titulaire (54) VERLEENE Stéphane (62) sup. CGT SAGNE Sylvie Titulaire POIRIER Véronique Supplante

Les contrôleurs se sont prononcés clairement.

La CFDT reste première. Malgré un bon travail depuis de longues années en CAP, elle n'a pas su être active sur le dossier B en tergiversant. Elle baisse brutalement.

Sud travail est juste derrière (16 voix de différence), car depuis sa création, les B ont été une de ces priorités

La CGT baisse.

FO se maintient, on ne sait comment.

L'UNSA disparaît chez les contrôleurs et n'a plus de siège.

Sans tirer le bilan des derniers mois sur les B, il faut dire plusieurs choses :

- Le collectif des contrôleurs a su bouger les syndicats (dont nous même) pour relancer le dossier et nous les en remercions. Sans le collectif il n'y aurait eu ni primes de technicité, ni négociation, ni début de revalorisation indiciaire

(même si les solutions apportées ne sont pas les bonnes).

- Les syndicats après avoir dit que la NBI devait être supprimée se sont tus sur l'annulation du décret suite à un recours de SUD, de peur de ne pas plaire aux bénéficiaires de la dite bonification.

- Après avoir été dans la négociation jusqu'en mai 2001, SUD TRAVAIL a été mis à l'écart par l'administration de la suite des négociations, sans aucune protestation des autres syndicats. Les résultats des élections sont très clairs. SUD est largement réinvesti par les électeurs. Ces résultats sont donc un camouflet pour l'administration.

Pour SUD le dossier B n'est pas terminé ; il doit même être relancé.

Le CII n'est pas la réponse aux revendications des contrôleurs. Pour SUD, il n'est pas question de créer un corps de secrétaire administratif. La NBI doit être transformée en points indiciaires pour tous. La carrière linéaire doit être imposée. 5% de promos en A chaque année.

CAP des adjoints administratifs

résultats des élections du 15 novembre 2001

Sur 7 570 inscrits, on compte 5 136 votants et 5015 suffrages valablement exprimés (abstention 32,15%) :

Pour mémoire rappel 1997 : 6 281 inscrits, 3 680 votants, 3 602 suffrages valablement exprimés :

	En 2001		En 1997	
CFDT	1340	26.7%	1105	30,6%
FO	1266	25.2%	834	23,15%
CGT	1157	23%	906	25,15%
UNSA	578	11.5%	352	9,77%
CFTC	354	7%	405	11,24%
SUD	320	6.3%	/	/

Il faut avoir de bons yeux pour lire le résultat de SUD car il n'est franchement pas gros.

Nous étions satisfaits de nos résultats au référendum (18 %), aux CAP des A (11 %) et des B (25 %) et nous y avons pris goût.

Autant dire que ce mauvais résultat nous laisse un mauvais goût dans la bouche.

C'est donc ça, une veste ? En fait, pas forcément.

Tout d'abord ont participé à ce vote tous les adjoints administratifs du ministère, côté emploi (DDTEFP, DRTEFP 3500 adjoints) et côté solidarité (DDASS, DRASS 4000 adjoints) où SUD TRAVAIL n'est pas du tout implanté. Pas parce que ce secteur administratif ne nous intéresse pas mais parce que nous nous construisons petit à petit depuis 3 ans. Ensuite, il faut prendre en compte le fait que nous avons présenté une liste incomplète (uniquement des candidats dans le grade du bas alors que le corps en comporte 3), ce qui a sans doute découragé beaucoup d'agents des grades supérieurs.

Nous prenons acte de ce résultat, même si nous pensons que pour les problèmes des C nous n'avons pas démérité :

- dans les départements où les C sont mobilisés, SUD prend sa part à cette mobilisation ;
- SUD est à l'initiative de la rencontre du 26 juin avec la Dagemo (une centaine d'agents étaient présents) qui avait pour objet l'ouverture du dossier C ;
- campagne de titularisation, notamment pour les secrétaires de CEF ;
- rencontre avec la DAGPB sur la gestion de l'ensemble des agents de la catégorie...

Alors le verdict des urnes est tombé et nous ne siégerons pas dans les CAP d'adjoints administratifs mais fidèles à nos engagements et à notre conception du syndicalisme nous continuerons sur le terrain nos actions pour la défense des C, pour la reconnaissance des agents tant financièrement que statutairement.

Nous ne lâcherons pas sur la revalorisation indiciaire, la reconnaissance de la technicité (comme pour les A et B), la linéarité de la carrière, la suppression des primes par intégration de points d'indice au salaire, la vraie promotion qui est le passage de C en B en nombre conséquent et non pas au compte-gouttes (2002 : 4200 promouvables pour 41 postes, elle est où l'arnaque ?)

Et ces objectifs là, les attributions des CAP (surtout celles des C) permettent de les aborder mais certainement pas de les atteindre. Les CAP n'ont qu'une voix consultative et c'est bien là leur limite.

Quant à la défense des agents, notre absence des CAP où sont évoqués les problèmes disciplinaires ne nous empêchera de construire la défense, les recours avec les agents concernés qui nous solliciteront.

Il y a une vie syndicale hors de la CAP et c'est celle ci que nous voulons développer car il est évident que le temps, l'énergie et les forces militantes que nous aurions investis à et pour siéger nous les consacrerons au terrain, au quotidien, à la défense des agents directement avec eux.

Le dialogue social va t'il prendre de la hauteur ?

Elle devrait être bonne la nouvelle année, en tout cas elle a bien commencé pour tous les invités à la « petite sauterie » organisée au premier étage de la TOUR EIFFEL par la Dagemo, pour fêter la nouvelle année, eh oui, une soirée dansante pour tous les « heureux élus ».

SUD a reçu une invitation, probablement parce qu'il devient difficile de nous exclure de tout. Il faut dire que nous avons été estomaqués.

A combien revient ce genre de pince-fesses, c'est sur le budget communication, sur celui des relations publiques, sur celui de la pub...

Et vous, services déconcentrés à quoi avez vous eu droit ?

Gageons que les sommes engagées ne sont pas du même niveau.

Et les organisations syndicales, invitées, y vont-elles ?

Echanges de sourires, de discussions autour d'un verre ou d'un buffet ça a quand même une autre classe que de s'engueuler sur un dossier, là c'est beaucoup plus feutré, résolument plus moderne, consensuel.

Une méga teuf à donf, c'est bon pour les relations sociales, c'est bon pour le partenariat.

L'année prochaine on vous propose une rave party, avec tous les agents, trop trach...

Nous demandons donc aujourd'hui copie du bon de commande, du contrat et de la facture d'une aussi belle prestation.

PAR MESURE D'ECONOMIE
IL EST DEMANDÉ À TOUT LE PERSONNEL
DE NE SOUHAITER QUE DES VŒUX PIEUX.



Syndicalisme de rocking chair

Une nouvelle race de bureaucrates syndicaux: les rois de la souris.

Le nouveau syndicalisme se fait pour certains devant un écran d'ordinateur « copier-coller-scanner-mailer-transférer » enfoncé dans un rocking chair moelleux avec accoudoirs rembourrés (payés par l'administration) et à roulettes et à bascule (que l'on peut bloquer).

A 17h37, on rentre à la maison et on réapparaît à 10 h le lendemain. Elle est pas belle la vie ?

Dans les intersyndicales, paraître révolté pour impressionner et devant le dagemo montrer les dents en aboyant, comme le caniche à pépère (celui qui aboie pour un rien et qui va vite se coucher).

Voilà le syndicalisme qui fait crever le syndicalisme. Pas besoin d'adhérent, il suffit d'un tapis et d'une souris.

Et en plus ils travaillent beaucoup... deux semaines avant les élections... jusqu'aux suivantes. Et ils se plaignent toujours de leur sort car ils sont surmenés: le stress de l'écran...

Faites attention, pour les promotions car ils l'exigeront, pour eux-mêmes (en passant devant tout le monde) en criant à la discrimination à leur encontre, bien entendu.

A CHACUN SON CLIENTELISME...

Les électeurs ont voté pour être défendus...en toute équité si possible! A la dernière CAP des A, se discutait entre autres, la liste d'aptitude c'est à dire le passage au choix des B en A. 14 postes (y compris 3 postes pour les transports et l'agric) de promotion sur 2200 promouvables! Comment donc trouver le critère performant? Sur 2200 promouvables mieux vaut donc renoncer à tout critère objectif et chacun a donc choisi les siens.

Pour la DAGEMO, c'est simple: les proches de soi, voire les proches des DR et des DD soit sur les 11 du ministère du travail: 1 seul venant de section d'inspection au profit des responsables de SAF, responsable de projet, d'assistante de direction... D'autre part, pour notre ministère, aucun B en section d'inspection n'a été promu. Ils doivent être moins qualifiés...

Pour les élus CFDT, la CGT et le l'UNSA, c'est simple également: ils choisissent des adhérents voir des militants ou même les permanents et ce à hauteur de 90% environ pour chacun (la CGT

propose en N°1 la permanente syndicale et en n° 2 l'ex-permanente).

L'administration se complaisant bien dans ce système a opportunément consenti 2 retraites sur sa liste initiale pour en rentrer un de la CGT et un de la CFDT. L'unsa a été envoyé aux plottes.

Pour notre part nous avons refusé de rentrer dans ce jeu. Nous avons annoncé que nous refuserons toute forme de clientélisme et continuerons à dénoncer ces mœurs syndicales, ce qui n'a pas plu.

Egalité professionnelle pour la promotion de B en A : de quoi rigoler ?

L'égalité professionnelle est utile pour les discours du dimanche mais dans la réalité, rien ne se fait au ministère. Exemple : 73% de femmes promouvables de B en A et donc 27% d'hommes. Résultat : 7 femmes promues et 7 hommes...

Droit syndical :

Au 25 janvier (SUD est représentatif depuis le 13 septembre), toujours pas de local syndical, de photocopieuse, d'ordinateur pour SUD, 3^e organisation au niveau national, alors que des syndicats qui ne devraient pas en avoir en ont. Mais est ce discriminatoire docteur Guigou?

D'autre part, les élections ont eu lieu le 25 octobre. Trois mois après les droits syndicaux ne sont toujours pas distribués.

Qu'est ce qu'on rigole à Paris mais entre A seulement

Il y a eu la galette des rois à Paris. Mais seuls les A ont été invités à Paris. C'est une grande tradition du Grand Roi de Paris. Et l'exclusion ? et l'insertion ? A, ça ira !, A, ça ira !

Des B et C sont venus s'inviter pour « troubler la fête ».



Primes: Pas de transparence ?

Vous savez comme les DD et DR sont réticents à donner les tableaux de primes par département, pour que les agents ne voient pas les inégalités de traitement injustifiées entre les agents pour des raisons inavouées...

Alors, depuis 3 ans, SUD a demandé systématiquement au DR île de France en ctptr systématiquement ces tableaux par département. Le scénario est toujours le même. Les grands chefs indiens se retirent dans leur tepée pour faire semblant de discuter, et à chaque fois ils reviennent la mine défaite, un peu abattus ; ils nous avouent, dans leur grande sagesse et dans un soupir de contrition, que malheureusement ils ne se sont pas mis d'accord entre eux et ont renoncé en bloc à nous donner les tableaux (en fait, ils sont tous d'accord). Ils sont tristes de ne pas pouvoir nous satisfaire, vraiment tenaillés par le remords.

Alors on a pris un tableau malheureusement égaré sur une photocopieuse. On l'a redonné au DD de Paris et on lui a demandé de nous donner ce document administratif au sens de la loi de 1978. Il nous a répondu dans les deux mois qu'il ne pouvait nous donner ces tableaux. Nous avons alors saisi la commission d'accès aux documents administratifs et nous avons obtenu satisfaction. La CADA le 7 décembre a émis un avis favorable à la communication des tableaux récapitulatifs des primes attribués aux agents : « ces documents administratifs occultés (sans le nom des agents) conformément à la demande vous sont en effet communicables de plein droit, comme à toute personne qui en fait la demande ».

Comme quoi le ctptr ne sert pas à grand chose, si les syndicats n'ont pas le rapport de force ou le droit pour eux face à une administration flasque et toujours sûre de son bon droit.

Nous allons distribuer ces tableaux aux agents dès que nous les aurons. Le DD tarde un peu. Demandez les dans chaque DD et DR à votre cher directeur.

Et puis après, nous aurons le vice de vérifier si les hommes et les femmes ont en moyenne les mêmes primes, alors que l'on sait que, par nature, les hommes sont toujours plus compétents, méritants, intelligents ...

Jeu de chaises musicales et de parachutages acrobatiques ou forcés en perspective.

Les élections arrivent. Il faudra donc reclasser ceux qui ont rendu des services inestimables à tel ou tel parti politique, ou syndicat ; qu'ils soient remerciés ici même de leurs bons et loyaux services.

Nous allons donc dans les prochains mois voir des nouveaux arrivants parachutés des cabinets ministériels, à l'Igas, dans nos services, à l'anact etc

Coordination des travaux

Nous avons simplement demandé à la ministre de prendre l'arrêté prévu par l'article L235-6 du code du travail. (loi du 31 décembre 1993 soit 8 ans pour prendre un arrêté). Si l'arrêté n'est pas pris d'ici deux mois, tribunal administratif direct

Bibliographie

Rapport du CES sur « 20 ans de CHSCT » du collègue Filoche Editions du journal officiel (5.7€)

« Le groupe des 10 : un modèle syndical alternatif » à la documentation française (24€)

« Eloge des fonctionnaires » Pierre Bitoun chez calmann-lévy (13.75€)

« Discrimination femme homme » de Michel Miné dans la collection rebondir (4.42€)

« L'inspection du travail » par Françoise Rambaud dans la même collection

« Que faire face à la police » par le syndicat de la magistrature collection l'esprit frappeur 10F

« L'entreprise face au nouveau radicalisme syndical-les nouvelles formes d'action syndicale » de Daniel Labbé et Hubert Landier aux éditions Liaisons Sociales

Nous demander :

Le projet d'instruction sur les PV proposé par l'ami Kapkor pour remplacer la circulaire de 1986. Mais pourquoi une instruction de service et non simplement des fiches techniques ?

Allo Dagemo ?

Mis à part le service de BGP (gestion du personnel), la dagemo est injoignable au téléphone, pire que l'inspection du travail. Tout le monde est en réunion et se met sur répondeur vocal.

Soutien aux salariés de Mc Do

Sud Travail a apporté son soutien politique et financier à la lutte des Mc Do de Paris, lutte menée par la CGT et l'UNSA, et ce, depuis décembre 2001. Ils luttent pour la dignité, pour le droit d'expression dans l'entreprise, le respect du droit, et pour la liberté syndicale, pour la réintégration de 4 salariés licenciés.

Boycott ?

Censure ?

Comment, pourquoi la loi sur les licenciements économiques a-t-elle été censurée par le conseil constitutionnel ?

Tout simplement parce que le conseil est composé de 7 hommes politiques de droite, 2 de gauche et que pour ces messieurs dames là, le libéralisme, « la liberté d'entreprendre » sont les valeurs fondamentales. Par ailleurs, disons que la loi votée n'était en rien une loi interdisant les licenciements économiques.



Négociations RTT au Ministère :

Soyons clairs, les syndicats ont négocié. Mais ils n'ont pas rendu compte au jour le jour de la négociation. CFTC, UNSA et FO ont été muets tout au long des négociations. Merci de négocier dans le dos des agents. CFDT et CGT ont rendu compte de loin en loin : dommage.

Pour sa part, sud travail a été interdit de négociations alors que nous sommes représentatifs depuis le 13 septembre 2001.

Nous n'aimons pas ce syndicalisme du style: « on négocie pour vous, restez tranquilles, faites nous confiance».

Fonctionnaire père ou mère

La cour européenne de justice européenne a donné raison à un fonctionnaire français, père de 3 enfants, qui s'estimait lésé de ne pas pouvoir bénéficier pour le calcul de sa retraite de bonifications d'ancienneté pour chaque enfant comme les femmes fonctionnaires. La Cour a estimé que les fonctionnaires pères et mères doivent bénéficier d'un « traitement égal » lors du calcul de la retraite.

Farce ouvrière : salaud de prud'hommes

FO est condamnée en première instance à 581000Fr (ça fait moins en euros tout de même) pour non-respect de la durée du travail du chauffeur du sympathique et volubile Marc Blondel. Les bras nous en tombent. 1) ils ne connaissent pas le droit du travail 2) ils ne savent pas le contourner 3) ils se font condamner 4) ils font appel...

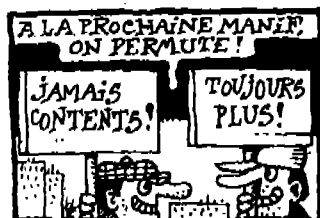


La cfdt explique sa défaite électorale

au ministère (-16% EXCUSEZ DU PEU), en disant : « ce qui a payé électoralement, c'est le mariage de la démagogie et du protestataire » en parlant de Sud travail.

Pour résumer leurs pensées: 1) les électeurs sont des cons de s'être fait piéger par Sud2) ce n'est pas de la faute de la cfdt qui, elle, a fait un excellent syndicalisme depuis 3 ans.

Merci de ces analyses subtiles.



Les C

En décembre, SUD TRAVAIL a invité toutes les organisations syndicales à mettre au point une campagne digne de ce nom pour l'amélioration des carrières des catégories C (vous savez elles sont 4500 dans les services sur 9000 agents...). Seul le SNU a répondu. Nous avons fait une relance par acquis de conscience. Mais nous ferons au moins avec le SNU et nous avancerons ensemble pour gagner avec tous les C.

Défense de rire :

Tous les syndicats ont été convoqués par la Dagpépère et la Dagemolle pour une « deuxième réunion de travail relative au dialogue social sur l'emploi au ministère de l'emploi et de la solidarité » en présence d'un membre du cabinet. (Sud n'avait pas été convoqué à la première en décembre!).

Bien entendu aucun document avant la réunion pour être sûr que l'on viendrait les mains dans les poches, et la tête vide.

Tous ces dirigeants, en place depuis juin 97 soit plus de 4 ans et à 100 jours des élections, proposent aux syndicats de faire des réunions mensuelles... jusqu'en décembre 2002... sur les missions, sur la manière de gérer les corps, de remplacer les 40% de fonctionnaires partant à la retraite etc.

Ces gens se souviennent donc, après n'avoir pas négocié sur les 35 heures pendant 6 mois, qu'il faut mettre en place le dialogue social juste avant de partir. Ils nous prennent pour des cons, ils vous prennent pour des cons, sachez-le.

Merci Mme Guigou

SUD TRAVAIL vous présente ses vœux de bonne et Eurose année 2002.

Plus que jamais (et comme toujours), notre vigilance et notre mobilisation seront indispensables pour conserver les acquis, bien malmenés, et, plus encore, pour améliorer l'existant.

Nous tenons à ne pas débiter l'année sans rendre un hommage appuyé à Madame la Ministre des affaires Sociales, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, de la solidarité...et d'un tas de choses, (mais pas du Travail, vous l'aviez tous déjà noté, non ?).

Madame la Ministre doit, en effet, être saluée pour, notamment, sa conception "novatrice" de la notion de négociation...c'est un doux euphémisme. Figurez-vous que, bien que reconnue représentative au plan national, grâce à vos votes

de cet automne, notre organisation a été délibérément écartée des négociations menées entre "les" O.S et l'administration sur les 35 Heures...

Notez que "négociations" est un bien grand mot. Alors, certes, notre foi et notre optimisme habituels pourraient nous pousser à y voir une reconnaissance en tant que contre-pouvoir efficace: "qui redoute bien, évince bien"...non ? Mais comme nous avons quelques rudiments de compétence juridique, et, notamment en droit du Travail (désolé pour le "gros" mot), nous tenons à faire observer à "la Patronne" (ex-Ministre de la Justice...!) qu'un patronat qui sélectionne ses interlocuteurs syndicaux en faisant fi du résultat des élections professionnelles, commet une "indélicatesse" que, dans le privé, nous qualifions (et la Loi avec nous) d'entrave caractérisée au fonctionnement des institutions représentatives du personnel.

Pour rester dans les adages: "qui trie par trop, tripatouille...!" (copyright Sud Travail 2002).

Le prétexte invoqué pour exclure SUD des "négociations" est, convenons-en, non dénué d'imagination, voire même astucieusement trouvé: Il est indispensable d'être représentatif en février 98 (date de l'ancien referendum et non en octobre 2001) pour être convié à "DZE NEGO"...sur la Reuteuteu dans les DDTEFP...!!!

Sud Travail souhaite, malgré tout, aux agents de notre Ministère une année de luttes victorieuses, de joies collectives dans les services, de bonnes bosses de rire aux dépens de la hiérarchie et plein de bonheur individuel.



De la paupérisation de la fonction publique Ou

Vingt (et un) an plus tard

Nous nous sommes livrés à un petit calcul instructif... Sans les primes, il y a 21 ans, un

contrôleur du travail débutait avec un salaire égal à 1,43 fois le SMIC.

Aujourd'hui, nos jeunes collègues démarrent avec une rémunération de ... 1,1 fois le SMIC. C'est manifestement, ce qu'on appelle dans les petites annonces pour grandes carrières, un « *salaire motivant* ».

Quant aux anciens, leur salaire, au bout de ces 21 ans de bons et loyaux services est passé à 1,5 fois le salaire minimum ! Pour résumer, de 1,43 à 1.5 en 21 ans. Contribuables, excusez-nous d'être aussi ruineux.

C'était notre rubrique : « *les nantis* » ou « *la mauvaise graisse des fonctionnaires* »

Finies les discriminations, vous dis-je

Une fois n'est pas coutume, nous devons féliciter sans réserve, le gouvernement d'avoir transcrit en législation interne la directive européenne du 28 novembre 2000, dans les temps, puisque la loi relative aux discriminations a été adoptée définitivement par le Parlement ce 6 novembre, alors que le délai de transcription était de trois ans : cela va bien entendu avoir une incidence sur la charge de travail de ceux de nos collègues chargés de mission d'inspection du travail, mais assurément nul ne s'en plaindra et certainement pas nous !

Mais...

Tout irait pour le mieux dans le meilleurs des mondes si...le gouvernement n'avait oublié -quelle distraction!- le secteur public. Certes, les sénateurs, attentifs, ont étendu aux fonctionnaires, l'interdiction des discriminations qui figurera désormais dans le statut général. Point trop n'en faut seulement dans ce souci louable : l'interdiction ne couvre pas explicitement le recrutement lui-même mais seulement le déroulement de carrière. Les sénateurs (et les députés) n'ont pas oublié qu'ils étaient pour la plus part, dans le même temps des élus locaux, choisissant soigneusement leurs agents en fonction de leur appartenance politique...

Point trop n'en faut également, cette interdiction est limitée aux seuls titulaires et exclut, de facto, les contractuels -ceux-là même dont la carrière est la plus liée aux allégeances partisans.

Tout irait également pour le mieux dans le meilleur des mondes si cette interdiction était sanctionnée pénalement et si le législateur avait, pour la fonction publique également renversé la

charge de la preuve, ce qui aurait quelque peu mis à mal le principe religieux de souveraineté des jurys de recrutement... notamment dans notre ministère.

Le cordonnier le plus mal chaussé,

Quant au ministère, maître d'œuvre de la loi, soyons sans inquiétude, il sera le dernier à l'appliquer et semble même en ignorer l'existence. Ainsi, sur les 12 collègues inspecteurs qui ont contesté devant la CAP de novembre leur notation, 7 étaient des militants syndicaux notoires, de tous horizons, ce qui statistiquement défie l'entendement. Sauf à supposer que ceux-ci soient tout particulièrement procéduriers ou, de mauvais fonctionnaires (ce que démontre leur militantisme, n'est-ce pas ?).

Sauf enfin à supposer que le ministère ne tente de mettre au pas les fortes têtes et, à travers eux, l'ensemble du corps. Mais ça, c'est inconcevable, non ?

Plus drôle encore, le ministère dans son mémoire en défense, sous la signature du DAGEMO lui-même, vient de reconnaître que Jacques, membre du Conseil National de SUD, exclu il y a un an de l'INTEFP dans les conditions que l'on sait, apporte bien « des indices de discrimination » mais n'en apporte pas la « démonstration absolue » et donc que sa demande doit être rejetée.

Plus drôle encore, dans un second mémoire, le ministère affirme que la directive européenne interdisant les discriminations ne lui pas opposable car applicable en...2003. Se donnant ainsi un délai de deux ans pour poursuivre joyeusement ses œuvres.

Loi d'amnistie

Nous écrivons à chaque groupe parlementaire, pour que chacun s'engage à ne pas voter une quelconque amnistie pour les patrons contrevenant au code du travail. On ne voit pas pourquoi le travail répressif (et bien modeste) des agents de contrôle, depuis deux ou trois ans, en matière pénale serait rayé d'un trait de plume par le législateur.

Et pour désengorger les tribunaux il y a d'autres solutions, non ? Nous contactons sur ce sujet le syndicat de la magistrature.



La Nouvelle Bavure Indiciaire La N.B.I. est morte :Vive la N.B.I. !

I - AIDEZ LACAMBRE ! LACAMBRE VOUS AIDERA !

Il n'est pas illégal de verser la NBI aux contrôleurs visés par le décret annulé par le Conseil d'Etat : « il est illégal de ne pas la verser aux contrôleurs en section ». Ainsi s'est exprimé LACAMBRE le 6 décembre à Lyon, devant les organisations syndicales et notamment SUD. A quoi nous lui avons fait observer que le non versement à la majorité des contrôleurs hors section nous apparaît tout aussi illégal et que le Conseil d'Etat n'a pas rejeté cet argument qu'auront donc à traiter les tribunaux administratifs

Alors, collègues contrôleurs vous tenez votre devenir dans vos mains : non pas par l'arme de la grève mais par celle du contentieux. S'il n'y a que quelques dizaines de contentieux épars, au mieux, l'administration versera les indemnités auxquelles elle aura été condamnée. S'il y en a quelques centaines... la solution sera forcément collective et statutaire.

Faites des recours, faites faire autour de vous : rappelons que les modèles type sont disponibles.

On vous demande juste de nous signaler systématiquement les recours déposés : l'information sera bien entendu rediffusée.

II -UNE POLITIQUE DE LA VILLE... QUI BAT LA CAMPAGNE

Parmi la rafale de décrets arrosant des multiples catégories de fonctionnaires (des hiérarques du Conseil d'Etat à la base policière) sortis en novembre, quelques uns ont été mis en place avec un brio remarquable, dans le cadre de la « politique de la ville ». Pour notre ministère 111 fonctionnaires bien heureux se partageront la manne : 2845 points d'indice. 17 agents de catégorie C bénéficient en moyenne de 17 points ; 38 contrôleurs se partagent 748 points soit 19,68 points en moyennes ; les A empochent le reste du gâteau soit donc 1808 points pour 44 agents soit 41 points par agent: la hiérarchie est respectée.

Bien entendu, ont été exclus les départements purement agricoles ou très peu urbanisés en particulier les Bouches du Rhône, Les Hauts de Seine, le Val de Marne, le Nord, le Pas de Calais l'Isère ...Seuls les départements très urbanisés y

ont eu droit : Corse du Sud, Charente Maritimes, Doubs...

III - NBI VILLE (suite)

LACAMBRE : « Je comprends votre émotion, je n'y suis pour rien ! »

Le pire, c'est que c'est sans doute vrai ! La décision d'arroser à tout va, a été prise en fin d'année dernière, par MATIGNON et mise en musique par le Ministère de la Fonction Publique. Ce sont les préfets qui ont obtenu la gestion de la cagnotte, chacun questionnant les chefs des services extérieurs retenus (DDTEFP, DDASS...), tranchant, et faisant remonter aux divers ministères, qui se sont bornés à jouer le rôle de chambre d'enregistrement des décisions des préfets.

Au tableau d'honneur :

- le Doubs : 3 catégories A empochent chacun 50 points,
- PARIS, la Seine Maritime,, les Vosges : un seul heureux élu -A bien sur- mais également à 50 points.
- A droit au bonnet d'âne : la Charente Maritime avec un A, deux B et 7 C, tous au tarif unique de 20 points,

Conclusion.

on va encore nous accuser :

- de faire le jeu de la droite en dénonçant les scandales de la gestion de la fonction publique par la dite « Gauche » qui nous gouverne,
- et d'être des procéduriers sans fins.

Leçon de conflit collectif à l'INTEFP

Après la journée d'action du 23 avril 2001, les cas pratiques de l'INTEFP sur les conflits collectifs se poursuivent. Et encore une fois, c'est Elisabeth Guigou qui en a été la guest-star, puisque c'est elle qui, une nouvelle fois, était visée par la journée d'action du 8 novembre 2001 au palais des congrès de Lyon.

Une fois de plus il s'agissait pour les inspecteurs élèves en grève de demander la réintégration de trois de leurs collègues, sauf que cette fois ce n'était pas les mêmes que ceux d'avril. En effet, comme pour la promo 2000, le jury de fin de tronc commun de la promo 2001 a exclu trois IET, dont un « proposé au licenciement ».

La conférence organisée par l'INTEFP au palais des congrès de Lyon, sur le thème du dialogue social, était donc l'occasion pour notre ministère de donner l'exemple en matière de dialogue social

comme de lutte contre l'exclusion, en acceptant d'entendre les arguments en faveur du maintien des IET concernés dans leur cycle de formation normal. Au contraire, notre ministre, interrogée par la télévision régionale sur cette affaire, s'est contenté d'un laconique : « c'est le jury ! », coupant court à toute discussion.

Merci Mme Guigou pour l'exemple !

De même, les représentants du collectif des contrôleurs du travail étaient présents, et n'ont pu être entendus.

Oh, bien sûr, un entretien a été organisé en catastrophe le jour même, à 13 heures à la préfecture avec Mme d'Hervé, conseillère technique de la ministre, mais cette dernière n'ayant aucune compétence particulière pour répondre aux questions des manifestants, l'entrevue fut brève, juste le temps pour les organisations syndicales représentées de demander que soient présents à la réunion programmée le 12 novembre au cabinet, avec les différents protagonistes de cette affaire, à savoir: l'INTEFP, le président du jury, le DAGEMO : Madame d'Hervé refusa

Décidément, l'exercice grandeur nature sur les conflits collectifs, organisé depuis deux ans par l'INTEFP, risque de durer encore longtemps.

Ca pète de partout

Le 22 janvier 2002, c'est autour des agents de l'intefp de participer massivement à un mouvement de grève (2/3 de grévistes selon la direction, des services entiers et des CIF fermés...). L'annonce en décembre de la décision de délocaliser dès février une partie de l'int sur un autre site de la région, sans aucune concertation avec les agents et les syndicats, a mis le feu aux poudres. Mais c'est la gestion de l'int dans son ensemble qui est remise en cause par ce mouvement : le manque d'effectifs, le manque de considération humaine pour le personnel, en particulier pour les C et les B, l'opacité de la gestion financière, le manque de communication et d'orientation de la part de la direction...

Les inspecteurs élèves présents ce jour là, ont participé à la grève, nombreux, et une motion de soutien aux revendications du personnel a été déposée.

Si avant un mois, il n'y a pas de réponse satisfaisante aux revendications, on risque fort de voir à nouveau quelque DRH errer dans les

couloirs de l'int à la recherche de la salle de son séminaire, et le directeur lui même expliquer à un autre invité, devant les bureaux fermés : « ils sont en grève ! »...

Mazuy va t'il faire appel à un audit conseil de Rhone Alpes, bien connu, pour résoudre le conflit ?

Pourquoi créer un corps de secrétaire administratif ? c'est abracadabrantésque !!!

Après avoir trouvé cents métiers pour les B dans nos services... la dagemo crée en B type, un nouveau corps qui ne sert à rien et qui, en plus, coûtera de l'argent.

Il faudra créer une CAP pour ce corps et faire des recrutements spécifiques, alors que notre administration est déjà incapable de gérer les quelques corps existants (voire le bordel des recrutements de contractuels hors de la légalité, l'incapacité à connaître les fonctions exercées par les B, les C, et les A. et le nombre d'agents correspondants par fonction).

Ces SA ne pourront pas muter vu le petit nombre de postes à travers la France, et le poste spécifique occupé.

Incohérence : Certains C seront promus en secrétaire administratif et d'autres en CII, ce qui pénalisera certains C par rapport à d'autres et donc créera des jalousies.

Incohérence : Les postes de secrétaires administratifs seraient créés pour les postes de SAF. Jusqu'à présent, les agents des SAF touchaient la NBI, ce qui pour l'administration signifiait que ces agents étaient plus qualifiés que les autres contrôleurs...

Incohérence : Que fera t'on des contrôleurs actuellement en SAF ? on les vire de leur poste pour mettre des secrétaires administratifs ?

Incohérence : Entre les SA avec le Bac, les CT bac+2 et les A bac+3 : ridicule !!! On connaît même des A qui, en passant la même année, les concours de B et A n'ont pas eu celui de B... mais celui de A.

Incohérence : on a fusionné les corps des contrôleurs et inspecteurs de la form.pro avec contrôleurs et inspecteurs du travail il y a 3 ans et maintenant on éclate une autre partie du corps de B. Quel bordel !

Excusez-nous messieurs et mesdames les énarques mais votre école produit des diplômés mais pas des personnes capables de diriger les administrations.

Reu Teu Teu : ça commence à grincer

Grève victorieuse en alsace '2 demi journées par mois sauvegardées

Grève en perspective dans les ardennes, le calvados et dans l'aube

Rappelez-vous que l'on a été volé : nous aurions dû avoir 11% d'effectifs supplémentaires dans chaque service et 25 jours de récup en plus de la 6^e semaine.

Une Dagemo toujours plus réactive et « efficiente »

Mr Lacambre a signé le 24 décembre 2001, une note de service aux DD les informant de l'annulation par le Conseil d'Etat de la circulaire « ferme ta gueule » rendu le 29 décembre ...2000. Trois cent soixante et un jours pour seulement une quinzaine de lignes de commentaire, le reste des trois pages étant meublé par des extraits de l'arrêt. Le tout se termine par « un rectificatif à la circulaire, tenant compte de la décision du Conseil d'Etat, paraîtra au BO. ». En décembre 2010 ou en 2015. Il y a de la méningite dans l'air à la dagemo.



Recette

Vous prenez un salarié qui bosse 39H, vous réduisez son temps de travail à 35 H, vous dégagez 4H.

Vous prenez 10 salariés vous dégagez 40 H.

100 salariés 400 H, 1000 salariés 4000 H et 10000 salariés 40000 H etc etc

Et puis vous divisez le nombre d'heures dégagées par 35 et vous obtenez le nombre de salariés que

vous pourriez embaucher si vous réduisez le temps de travail des « déjà travaillants » pour mieux partager le travail et réduire les inégalités et le chômage.

Ainsi pour 40000H vous obtenez 1 142,85 salariés recrutés (comme vous êtes sympa et progressiste vous le faites à 1143).

Vous voyez bien qu'on aurait pu gagner de l'emploi dans nos services en réduisant notre temps de travail!!!!!!

Juste à temps pour les soldes

Merci au Canard Enchaîné du 9 janvier dernier qui nous apprend que depuis bientôt 35 ans le versement de la prime d'activité donnée en fin d'année aux IGAS se faisait dans la plus totale clandestinité voire illégalité puisqu'aucun texte ne prévoyait ni montant ni versement.

Les IGAS sont des gens qui bien souvent vont contrôler les gestions des autres afin d'y relever, le cas échéant, des irrégularités voire des illégalités pour les sanctionner.

Les IGAS n'ont donc jamais, durant ces quelques 35 ans, contrôlé la gestion de l'IGAS, heureusement la Cour des Comptes s'est étonnée du paradoxe et depuis tout est rentré dans l'ordre.

La prime d'activité est entrée dans le légal par l'officialisation de son versement par voie de décret (n°1320) publié au JO du 29 décembre 2001.

Finie la dérogation exceptionnelle demandée par le patron de l'igas (aujourd'hui BCBG, ex dagema) auprès du ministère du budget, maintenant c'est clair et transparent, même les montants sont connus!!!

Et là, si les IGAS sont heureux de voir leur prime officialisée et ne plus dépendre du « fait du prince », peut être le sont-ils moins en constatant que les sommes peuvent être connues de tous.

Alors un IGAS c'est un haut fonctionnaire, ça a des besoins que nous, simple fonctionnaire (bas fonctionnaire!?), nous n'avons pas. Ce haut fonctionnaire peut être inspecteur général, inspecteur, inspecteur adjoint. En fonction de son grade il pourra avoir 27 440 € (179 994 F vieille habitude de causer encore dans une monnaie qui malgré sa disparition frappe encore les esprits), 22 687 € (148 816 F) et 19 056 € (124 999 F). Nous n'épiloguerons pas sur le fait que ces montants de rémunération accessoire sont supérieurs à ce que déclare aux impôts une grande partie des salariés de ce pays.

Aussitôt les services de l'IGAS ont précisé que ces taux étaient maximaux et que ces sommes seraient atteintes d'ici 2 ans (ça, c'est de la programmation) et pourtant l'arrêté du 28 décembre 2001 fixant les montants de cette prime parle de « montant moyen », les IGAS confondent donc les notions élémentaires de maximum et de moyenne.

Comme le précise le Canard après les hauts fonctionnaires des Finances, ceux de l'IGAS et dans les années à venir les autres ministères, régularisons mais tranquille-tranquille genre sénateur en marche ferroviaire.

Au fait, le même jour Mme Guigou signait un autre décret (n°1319) portant revalorisation du RMI : les heureux exclus de toute croissance toucheront désormais 405€62 (2 660F04) par mois (4 866€24 ou 31 920F44 par an) + une prime pour novembre ou à défaut décembre de 152€45 (1000F) pour une personne seule.

Purée de purée, vivement que notre société par le biais de son école ne forme que des IGAS au lieu d'exclus, on bouffera chez Fauchon et on pourra se marier à la Madeleine (comme chantait Dutronc)!!!



Je souhaite adhérer à SUD TRAVAIL

Nom

Prénom

Corps

Service

Adresse professionnelle